

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Tout réglage du Matériel loué est effectué exclusivement par le Magasin Loueur.

Le Client assume l'entière responsabilité du Matériel loué dès lors qu'il en prend possession. Il en demeure responsable jusqu'à sa restitution complète.

Le Matériel est réputé être en bon état et propre à une utilisation normale. Il doit être restitué comme tel.

Toute réserve éventuelle sur l'état du Matériel loué doit être signalée au Magasin Loueur lors du retrait du Matériel ; une inscription sur le bon de location sera ajoutée.

A défaut aucune réclamation ne sera acceptée par la suite.

A l'expiration de la durée de location prévue sur le bon de location, en cas de non-restitution aux date et heures prévues, le Client restera seul responsable du Matériel qu'il a en sa possession jusqu'à sa restitution effective.

Le Matériel loué est restitué à la fin de la journée de la période prévue dans le bon de location ou le lendemain avant 10 heures. Tout retard de restitution après 10 heures le lendemain, pourra donner lieu à facturation par le Magasin Loueur d'une journée de location par jour de retard, au tarif affiché dans le magasin.

Le défaut de restitution pourra donner lieu à la mise en place d'une procédure de restitution, dont les frais seront à la charge du Client, en sus du Matériel non restitué facturé à sa valeur marchande TTC à la date prévue de restitution, des frais de location, et des éventuels dommages-intérêts.

Le Client a la possibilité de se prémunir contre le risque de vol et casse du Matériel loué, ainsi que le risque d'annulation ou d'interruption de séjour, en souscrivant à l'assurance multirisque ski (article 10 ci-dessous).

Le Client demeure responsable de toute dégradation subie par le Matériel loué, à l'exception de l'usure normale ou de vices cachés. Il engage sa responsabilité pour toute autre dégradation, qui donnera dès lors lieu au paiement de frais de remise en état voire de remplacement dudit Matériel, dans la limite maximale de la valeur de remplacement à l'état neuf au prix public de celui-ci, en sus du prix de la location. Le Client s'engage à payer ces frais à la restitution du Matériel loué, le cas échéant par imputation sur la caution prévue à l'article 4 des présentes CGL. Toute réparation est effectuée exclusivement par le Magasin Loueur.

RENTAL TERMS AND CONDITIONS

Hire Equipment can only be adjusted by the Hire Shop.

The Customer assumes full responsibility for the Hire Equipment once he picks it up and until it is returned in full.

Equipment is deemed to be in good condition and fit for normal use and must be returned as such.

Any issues regarding the condition of Hire Equipment must be indicated to the Hire Shop when picking up the Equipment; a record of this will be made on the hire receipt. Failing this, no claims will be accepted subsequently.

At the end of the hire period indicated on the hire receipt, if the equipment is not returned on the date and at the time indicated, the Customer shall remain solely responsible for the Equipment in his possession until it is returned.

The Hire Equipment is returned at the end of the day of the period indicated in the hire receipt or the following day before 10 a.m. For any late return after 10 a.m. the following day, the Hire Shop may charge an additional day of hire per day of delay, at the price indicated in the shop.

If equipment is not returned, appropriate proceedings may be implemented, with the associated costs being paid by the Customer, in addition to the cost of the Equipment not returned invoiced at market value excluding tax on the expected date of return, the hire charges and any damages.

The Customer has the option to arrange cover for the risk of theft and breakage of the Hire Equipment, as well as the risk of holiday cancellation or interruption, by taking out multi-risk ski insurance (article 10 below).

The Customer remains liable for any damage to Hire Equipment, with the exception of normal wear or hidden defects. For any other damage, the Customer shall be liable for the payment of the repair or replacement costs of said Equipment, up to a maximum of the replacement as new value based on current retail prices, in addition to the price of the hire. The Customer undertakes to pay these costs on the return of the Hire Equipment, if applicable by charging against the deposit indicated in article 4 of these RTC. Any repair is carried out exclusively by the Hire Shop.